



« Mobilités, déplacements et coopérations territoriales : Coopérer pour imaginer et garantir une accessibilité de tous partout sur le Grand Angoulême. »

Contribution présentée :
En plénière du Conseil de Développement
le 9 mars 2017

En Conseil Communautaire
le 23 mars 2017

Le Conseil de Développement
du GrandAngoulême

Préambule

En 2015 Le conseil de développement a été sollicité par le conseil communautaire sur les coopérations à mettre en place dans la future intercommunalité suite à la loi NOTRe. Une première contribution a été remise sur les enjeux fondamentaux des coopérations et le groupe-projet a souhaité dans un second temps travailler sur les liens entre coopérations territoriales et mobilités.

La mise en place de l'intercommunalité à 38 communes depuis janvier 2017 est bien plus qu'un simple changement d'échelle, elle est aussi et surtout un changement dans les rapports entre les collectivités territoriales (région, département, communes). Le Conseil de Développement soulève de plus la nécessité que l'Agglomération travaille en étroite collaboration avec la Région à l'élaboration du futur Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires pour permettre la mise en cohérence de l'action publique sur l'ensemble du territoire.

Dans ce nouveau contexte législatif, l'intercommunalité devient « chef de file de la mobilité durable ». A ce titre, il lui revient de garantir l'accessibilité de toutes et de tous dans le respect de la loi sur la transition énergétique de 2015 déclinée par le conseil régional. Celui-ci souhaite en effet diminuer de 30% d'ici 2021 la production de gaz à effet de serre.

Cette nouvelle saisine renvoie le Conseil de développement à ses différents travaux, notamment les avis et contributions sur : l'aménagement de la gare en 2009, la réflexion générale sur la mobilité dans le territoire en 2010, l'impact de la LGV et le Plan de déplacement Urbain en 2011.

Comme toujours, le Conseil de Développement a écouté des élu.e.s et des acteurs du territoire pour enrichir sa réflexion sur cet enjeu primordial pour le territoire communautaire : « Mobilités, déplacements et coopérations territoriales : Coopérer pour imaginer et garantir une accessibilité de tous partout sur le Grand Angoulême. »

Méthode

Comme pour ses autres travaux, les analyses du conseil de développement ont été nourries par de nombreuses recherches et auditions :

- Les auditions des principaux acteurs en charge des politiques sur les mobilités
- La participation des membres du groupe aux débats publics sur le BHNS, au forum citoyen du 17 novembre
- Le lien avec le groupe projet PLUI-HD
- La présentation de la contribution devant des associations

Dans le cadre de cette étude, recueillir la parole des usagers était indispensable. Une présentation de la contribution devant des associations a permis d'échanger sur des problématiques et des attentes et d'examiner la faisabilité des propositions du Conseil de Développement.

Constats

- Etude de la DREAL – Avril 2016: 78,8% des déplacements sur le grand Angoulême se font en voiture.
- Enquête Déplacements Villes Moyennes 2012 – partenariat Etat, Région, ADEME, INSEE et Syndicat Mixte de l'Angoumois, 74% des déplacements se font en voiture, 18% à pied, 5% transports en commun, 1% en vélo : soit 19% pour les modes doux. 5 kms : distance moyenne d'un déplacement interne au bassin de vie de l'Angoumois SCOT
- En 2014, la Charente demeure le département de la région avec la plus forte part d'allocataires parmi les 25-59 ans (13,9 %). 23 750 habitants sont bénéficiaires d'une allocation de minima sociaux

Perspective

Nécessité de suivre l'impact sur le territoire de la nouvelle desserte de la LGV Océane

4 enjeux ont été identifiés :

- Accessibilités pour toutes les personnes sur l'ensemble des territoires
- Transformation et réduction du besoin de déplacement (aspect développement durable)
- Organisation des transports et intermodalité (répondre aux besoins des habitants)
- Gouvernance à mettre en place pour la meilleure action possible

Après débat sur ces quatre enjeux, la définition de la problématique dégagée par le groupe devient :

« Mobilités, déplacements et coopérations territoriales : Coopérer pour imaginer et garantir une accessibilité de tous partout sur le Grand Angoulême »

3 orientations ont été privilégiées :

1. Impulser une politique des mobilités volontariste, transversale et inclusive

2. Mettre en œuvre et animer une politique d'intermodalité pour tous

3. Associer les habitants et les acteurs du territoire pour répondre aux enjeux sociaux, économiques, environnementaux et sociétaux de la politique de mobilités

Impulser une politique des mobilités volontariste, transversale et inclusive

Déplacements et urbanisme

Les déplacements sont une conséquence de l'urbanisme – et non l'inverse, c'est-à-dire que l'habitat et son organisation déterminent ensuite le développement des différents types de déplacements.

Ainsi, en fonction des aménagements urbains, les déplacements actifs, comme la marche et le vélo, vont pouvoir se déployer en proximité ou au contraire seront réfrénés. C'est l'organisation de la ville, de son habitat, de ses zones d'activité, le positionnement des services, des commerces, des entreprises, des lieux festifs et culturels, qui déterminent ensuite les modes de déplacements de la population dans cet espace de vie.

La conception des politiques d'urbanisme et de transport au niveau intercommunal doit être simultanée, de façon à assurer une cohérence des choix politiques, avec la vision large et prospective sur les 38 communes de Grand Angoulême.

Le CDD a fait le choix de proposer de concert ses contributions sur les mobilités et le PLUI-HD.

Déplacements, environnement, santé et cadre de vie

La communauté d'Agglomération de Grand Angoulême est engagée dans une démarche de territoire à énergie positive : la réussite de sa politique de mobilité durable, protégeant environnement et santé des habitants, doit intégrer l'élargissement de son périmètre à des communes rurales, et inclure l'ensemble des publics, personnes en situation de handicap ou de fragilité sociale, en lien avec les associations.

Les réductions des nuisances liées aux transports - pollution, bruit – et les facilités et la fluidité des déplacements, contribuent à l'amélioration du cadre de vie pour toutes et tous, et à l'attractivité économique et touristique du territoire.

Propositions

1. Créer une charte de la mobilité – ou des mobilités – sur le Grand Angoulême, associant les partenaires publics et privés, les associations, les citoyens.

⇒ Objectifs :

- Impulser un engagement partagé sur les orientations et les actions à mettre en œuvre pour aller vers une mobilité alliant efficacité, fluidité, inclusion et qualité de vie.
- Créer un observatoire des mobilités incluant l'ensemble des acteurs, (institutionnel, économique, associatif, citoyen) des 38 communes.
- Faire vivre cette charte et assurer une mobilisation des acteurs engagés.

2. Elaborer un protocole d'aménagement de la voirie sur le Grand Angoulême, qui hiérarchise fonctionnellement le réseau

⇒ Objectifs :

- Assurer la cohérence des aménagements avec les 38 communes et renforcer la mutualisation de leurs moyens.
- Améliorer la sécurité.
- Renforcer la fonction de vie locale des voies urbaines et permettre la redynamisation des centres bourgs et centres villes, créatrice de cohésion sociale et de sentiment d'appartenance.

3. Repenser la politique de stationnement

⇒ Objectifs :

- Diminuer les parkings de surface au profit d'aménagements de l'espace public.
- Revoir la tarification des parkings souterrains, des parcmètres.
- Mutualiser des équipements (utilisation de places inutilisées à certains moments de parkings d'entreprise ou d'autres organismes).

4. Coordonner et animer les créations de tiers-lieux sur le Grand Angoulême

⇒ Objectifs :

- Développer des tiers-lieux sur le Grand Angoulême, avec du co-working, espaces physiques de travail, permettant de réduire les déplacements des salariés ou des indépendants et de développer le télétravail.
- Aménager le territoire en déployant des espaces de vie et de rencontres favorisant la relocalisation de dynamiques économiques.
- Animer ces espaces pour leur donner sens.

Mettre en œuvre et animer une politique d'intermodalité pour tous

L'enjeu de la coordination des acteurs

La mise en œuvre d'une politique intermodale des déplacements nécessite une approche globale qui combine tous les modes.

Les pratiques intermodales ne se développeront que si cette approche globale de la mobilité est appuyée par une volonté de coopération de la part de l'ensemble des acteurs de la mobilité, publics ou privés, sur un territoire. Avec les récentes lois de réforme territoriales de 2014 et 2015 (loi MAPTAM, loi NOTRe), le législateur a instauré un cadre juridique pour l'intermodalité, la consacrant ainsi comme une compétence partagée et articulée entre une planification locale portée par les autorités organisatrices de la mobilité au niveau intercommunal et un niveau élargi porté par la région.

Mieux organiser et mieux desservir la nouvelle agglomération

La communication multimodale, doit fournir toute l'information utile en temps réel (horaires, itinéraires, temps d'attente, ...) sur tous les types de transport possibles (transport en commun, transport individuel, ...). Elle permet d'aider les personnes à trouver et choisir un mode de déplacement, et s'avère indispensable lorsque plusieurs modes doivent être coordonnés au cours d'un même déplacement.

L'intermodalité, qui impose un changement de mode de déplacement au cours de son parcours de mobilité, est ressentie comme une contrainte. Pour développer l'intermodalité, et ainsi réduire la part de la voiture individuelle dans l'espace, au bénéfice de tous, il convient de rendre aisée, confortable et agréable, la transition entre deux modes de déplacement.

Pour favoriser l'intermodalité entre le vélo et les transports en commun, il faut prévoir des itinéraires d'accès sécurisés, du stationnement adapté, la location de vélos à destination (dans les gares importantes), des goulottes dans les escaliers et, quand cela est possible, le transport des vélos dans les véhicules de transport en commun.

Propositions

1. Piloter la coordination de l'intermodalité sur le territoire de GrandAngoulême, pour en améliorer l'usage au bénéfice des utilisateurs et en assurer le plein développement.

⇒ Objectifs :

- Coordonner les aides à la mobilité sur le territoire charentais
Mettre en place une tarification incitative- expérimenter la gratuité des Transports en Commun (comme l'agglomération de Niort sur 1 an, à compter du 1 janvier 2017) ou la gratuité au minimum le samedi.
Poursuivre l'animation des Plans de mobilités des entreprises et structures sur le GrandAngoulême

2. Mettre en place des systèmes d'information et de communication grand public (billettique, information, horaires, etc.) pour encourager et faciliter la complémentarité et l'intermodalité sur les diverses possibilités de transport

⇒ Objectifs :

- Assurer la lisibilité de l'offre de l'intermodalité, avec toutes les collectivités concernées (voir mobilis à Bordeaux) : la Maison des mobilités, lieu physique et numérique (cartes interactives), doit être le guichet centralisateur de renseignement sur toutes les offres et être un lieu ressource pour tout ce qui relève du vélo (réparation ...)
- Créer une plateforme de co-voiturage pour les déplacements locaux.
- Relancer les dessertes ferroviaires locales et articuler les liaisons transversales dans le cadre de la réorganisation des Transports en Commun.

3. Organiser l'animation des différentes offres de services liée à l'intermodalité : transports en commun, déplacements doux et place de la voiture individuelle : combinaison des modes de déplacement et des usages

⇒ Objectifs :

- Optimiser les transports à la demande notamment en direction des personnes âgées, des personnes en situation d'handicap, ou des personnes en recherche d'emploi
- Agir sur tous les publics pour une pratique aux déplacements doux, par la mise en œuvre d'un schéma de développement cyclable de l'agglomération avec une véritable politique d'anticipation.
- Travailler avec le Département et les communes du GrandAngoulême sur la continuité voies vertes – pistes cyclables
- Développer l'intermodalité entre le vélo et les transports en commun
- Augmenter les parkings relais sécurisés pour les voitures et les vélos.

Associer les habitants et les acteurs du territoire pour répondre aux enjeux sociaux, économiques, environnementaux et sociétaux de la politique de mobilités

Associer les habitants et les acteurs du territoire

À la définition et au suivi des politiques de mobilités pour leur permettre d'exprimer leurs besoins, leurs attentes et leurs propositions. L'Agglomération depuis janvier 2017 intègre des communes plus rurales et péri-urbaines avec de nouvelles difficultés de mobilité qui devront être prises en compte.

Cette nouvelle forme de gouvernance qui associe l'ensemble des acteurs permet de mieux intégrer les enjeux, les contraintes et les ambitions de la collectivité et des acteurs locaux avec l'intérêt général comme horizon. La charte de la participation citoyenne votée par le GrandAngoulême servira d'appui à cette démarche.

Entendre et travailler avec les associations qui œuvrent auprès des publics les plus fragiles

Afin de mieux évaluer le volume des personnes connaissant des difficultés de mobilités, leurs besoins et proposer un plan d'action concerté et partagé entre les collectivités, les associations et les délégataires de services publics. Les difficultés d'accès à la mobilité sont un frein très important à l'emploi pour les publics les plus fragiles.

La recherche des coopérations et des mutualisations devra être un fil rouge de ce plan d'action par exemple le soutien aux plateformes de mobilités développées par le Conseil départemental.

Accompagner le changement des mentalités et les nouvelles pratiques de mobilités

Le changement des modes de déplacement nécessite un accompagnement fort. C'est à travers des actes concrets que les personnes s'engagent dans la réalisation de nouveaux comportements. La collectivité, comme elle l'a déjà fait sur d'autres politiques publiques, devra mettre en place un plan d'accompagnement aux nouvelles pratiques de mobilités.

Il conviendra d'avoir un regard prospectif sur la place et les impacts du numérique dans les nouvelles pratiques de mobilités et leurs conséquences pour les collectivités et les citoyens.

Propositions

1. Inclure dans la charte des mobilités impulsée par l'Agglo un volet participation citoyenne conformément à la charte de la participation citoyenne votée le 16 février 2017

⇒ Objectifs :

- Associer les structures et associations caritatives et celles œuvrant dans le champ des mobilités dans l'observatoire des mobilités / déplacements pour mieux identifier le nombre des personnes concernées et savoir répondre aux besoins
- Soutenir les initiatives associatives et citoyennes par exemple : Impulser une plate – forme de covoiturage agglo / domicile-travail-zones d'activités : un portail des mobilités incluant un blablacar local – Proposer un plan de « marchabilité » sur le GrandAngoulême

2. Intégrer l'enjeu de la mobilité inclusive

⇒ Objectifs :

- Intégrer la mobilité inclusive dans le cahier des charges des délégataires de services publics de transport
- Soutenir et accompagner les plates-formes mobilités mises en place par le Département de la Charente pour accompagner les personnes les plus en difficulté - soutenir les formations de conseiller en mobilité et en insertion (ex : Aspros)

3. Développer des actions de sensibilisation aux modes doux et actifs pour accompagner les changements de mentalités en lien avec les plateformes de mobilité développées sur le territoire.

⇒ Objectifs :

- Politiques d'éducation et de sensibilisation auprès des publics jeunes intégrant la dimension mobilité
- Poursuivre l'animation des plans de mobilités, de déplacement des entreprises et structures sur le GrandAngoulême
- Mise en place de l'indemnité « mode doux » pour les personnels
- Plan de communication sur l'impact de la santé des modes doux sur la qualité de l'air



**Composition du
groupe - projet**

Le Conseil de Développement du GrandAngoulême



**Conseil
de Développement**
Partager Échanger Proposer

NOM	PRENOM	ORGANISME	
ARLOT	Etienne	Citoyen	Rapporteur
BARRIER	Nathalie	Fédération des établissements hospitaliers d'aide à la personne	
BODIN	Céline	ENVIE 2E	
BLANCHON	Michel	Assise Territoriale - Mairie de St Yrieix	
BOULAY	Raynald	CGT	
BOURON	Michel	Assise Territoriale - L'Association des randonneurs de la Vallée de l'Echelle	
CHABERT	Jean-Jacques	Association Valentin Haüy	Animateur
DESPLANS	Jean	Citoyen	
FARGE	Pierre	Citoyen	
FREGY	Jean-Louis	Citoyen	
FUSEAU	Yves	Citoyen	
GABOULAUD	Didier	Citoyen	Rapporteur
GACEM	Smaïl	REVI +	
GERVAIS	Gérald	Caisse d'Allocations Familiales	
GUERIN	Sylvie	Assise Territoriale - Mairie de Linars	
HERAULT	Sylvie	Citoyenne	
HUART	Julien	CAUE de la Charente	
LACHAUD	Joël	Citoyen	

LOULMET	Isabelle	La Poste - Vice - Présidente du CDD	Animatrice	
MARDIKIAN	Patrick	Verrazano		
MARSAT	Gilles	Charente Nature		
MARTIN	Claude	Assise Territoriale - Mairie de la Couronne		
MOKE-N'KASU	Pierre	Citoyen		
PAQUIER	Jean-Noël	Citoyen		
PIERRE	Thierry	Vélocité		
RENARD	Michel	Citoyen		
RIVALLEAU	Aline	Citoyenne		
ROBERT	Sylvain	Assise Territoriale-Mairie de l'Isle d'Espagnac		
SESENA	Christian	Citoyen		
SHIPLEY	Alain	CFE-CGC		
VIDEAU	Evelyne	Citoyenne		Animatrice



**Diagrammes d'urbanisme
local développement durable**

**Le Conseil de Développement
du GrandAngoulême**



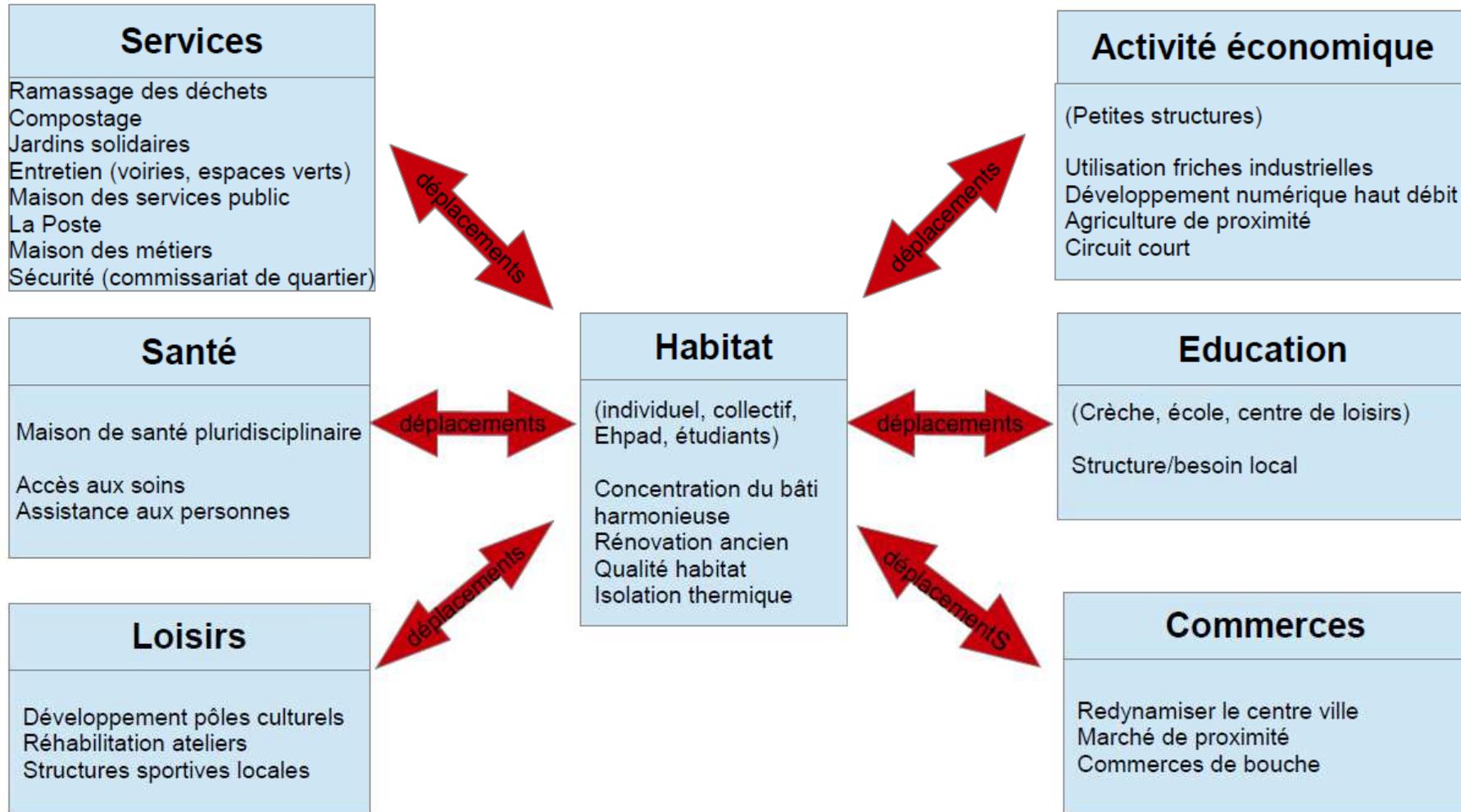
Conseil
de Développement
Partager Échanger Proposer

Diagramme d'urbanisme local développement durable

a reproduire par modules de 4 à 16 kms2 selon la population

objectifs : (cadre de vie, activité économique, attractivité) élevés

(coût de structure, dépense énergétique) faibles



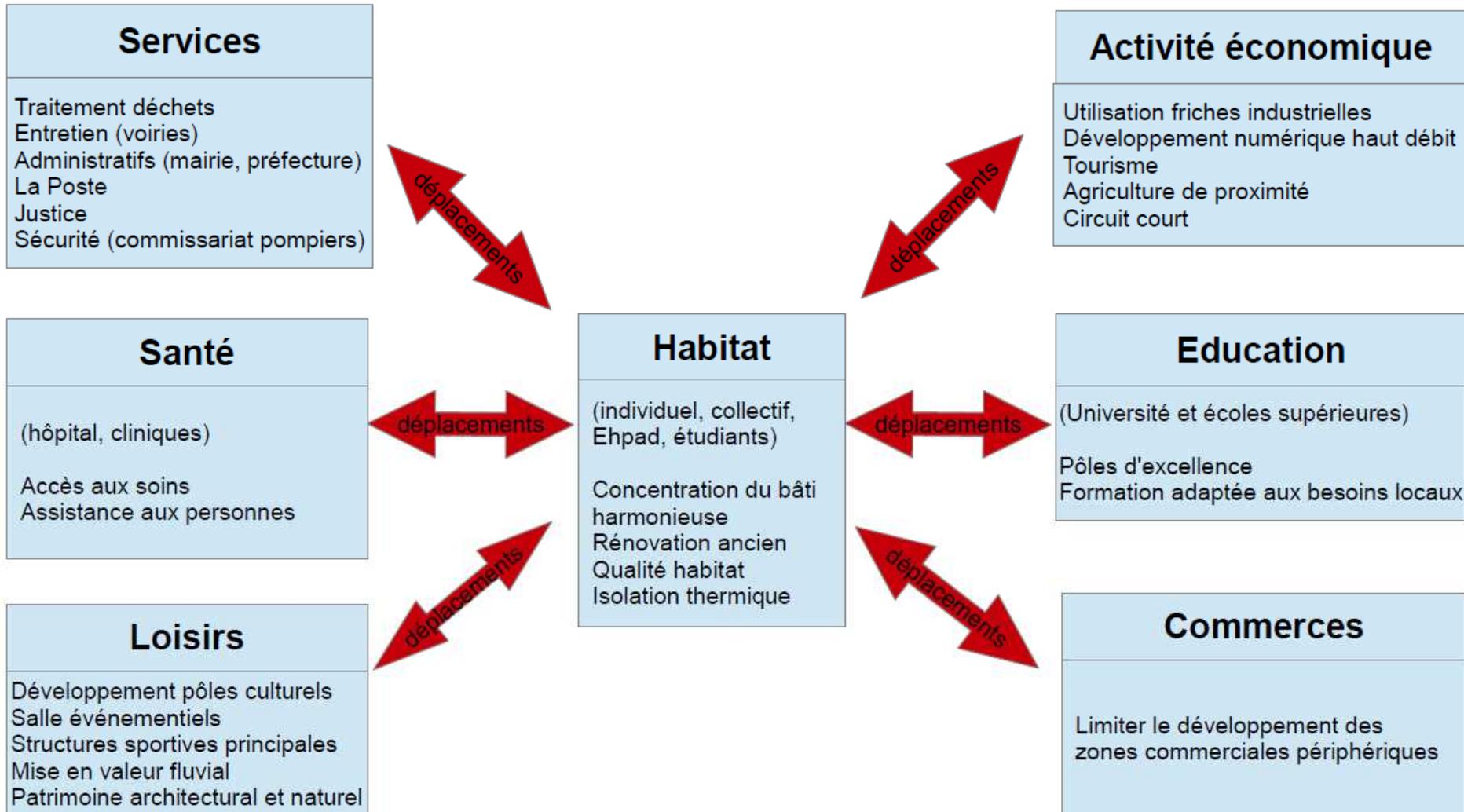
Objectifs transverses : Gouvernance centrale avec des annexes locales, Qualité de vie ; Mobilité durable distances courtes ; Attractivité du territoire ; Economie d'énergie, mutualisation de pôles de dépenses (services techniques, hôpital, mairie centrale)

Diagramme d'urbanisme de territoire développement durable

mutualisé avec les cellules locales

objectifs : (cadre de vie, activité économique, attractivité) élevés

(coût de structure, dépense énergétique) faibles



Objectifs transverses : Gouvernance centrale avec des annexes locales, Qualité de vie ; Mobilité durable distances courtes ; Attractivité du territoire ; Economie d'énergie, mutualisation de pôles de dépenses (services techniques, hôpital, mairie centrale)



Fiche d'évaluation

Le Conseil de Développement du GrandAngoulême



Conseil
de Développement
Partager Échanger Proposer

Fiche d'évaluation : modalités de suivi et d'évaluation de la contribution

Le Conseil de Développement, sur l'ensemble de ses travaux a souhaité mettre en place « un droit de suite ».

Pour ce faire, il préconise une fiche d'évaluation qui lui permet au cours de la durée du mandat, de suivre et d'évaluer la manière dont la Communauté d'Agglomération de Grand Angoulême et ses acteurs se sont appropriés chaque avis ou contribution du Conseil de Développement.

Court terme
<ul style="list-style-type: none">- Création d'une charte de la mobilité : quelle coordination des collectivités et des acteurs pour quelle politique de mobilités ? et suivi de la mise en place de l'observatoire- Bilan de la participation des acteurs et des citoyens de GrandAngoulême sur les projets liés à la mobilité notamment la réorganisation du réseau de transports en commun sur les 38 communes
Moyen terme
<ul style="list-style-type: none">- Coordination des compétences communales et intercommunales sur les déplacements : voiries/ stationnement / tiers lieux- Mise en place des modes doux : application plan vélo intercommunal- Politique d'intermodalité- Point sur les actions favorisant la mobilité inclusive- Point sur la participation citoyenne aux projets
Long terme
<ul style="list-style-type: none">- Impacts des nouvelles politiques de mobilités

Les autres idées du groupe-projet sur la mobilité

Réaliser une signalétique à l'échelle de GrandAngoulême indiquant les temps de trajet selon les différents modes de déplacement (ex : gare SNCF : x minutes à pied / x minutes en vélo, x minutes en bus) en lien avec les communes et l'office de tourisme / prévoir une application smartphone.

Travailler sur des infographies interactives facilitant la compréhension des sujets pour tous

Renforcer la place du numérique dans les mobilités

Lancer un appel à projet sur le matériel urbain innovant et confortable pour les arrêts de bus

Sécuriser l'accès des écoles pour permettre un accès facilité et sécurisé à pied et en vélo dans les centres villes et centre bourgs.

Prévoir des arceaux vélos en centres villes et bourgs près des commerces et des services publics.

Proposer une offre sur les transports en commun permettant d'emporter son vélo

Libérer des places de parkings aériens en centre – ville pour aménager des box à vélos sécurisés (sans prendre sur les places de parkings handicapés !)

Penser l'utilisation du transport scolaire pour les particuliers 2^{nde} et 3^{ème} couronne

Augmenter le parc de vélos électriques

S'appuyer sur le projet du Conseil de Développement de créer une pépinière d'initiatives citoyennes et associatives

Lexique :

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

BHNS : Bus à Haut Niveau de Service

CDD : Conseil de Développement

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

LGV : Ligne à Grande Vitesse

MAPTAM : Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles

NOTRE : Loi de la Nouvelle Organisation Territoriale de la République

PDU : Plan de Déplacements Urbains

PLUI-HD : Plan Local Urbanisme Intercommunal – Habitat – Déplacement



Réalisée en mars 2017